

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 8 886 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens de Montréal et de ses environs

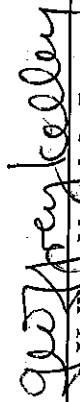
Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE, le service actuel de train de banlieue sur la ligne Vaudreuil-Montréal est inadéquat.

ATTENDU QUE, plutôt qu'investir pour améliorer le service du train de banlieue pour les résidents, employés et travailleurs de l'Ouest de Montréal et de Vaudreuil-Soulanges, le gouvernement du Québec est prêt à dépenser 200 millions \$ pour une navette aéroportuaire prioritaire aux voyageurs aériens qui ne sera d'aucune utilité aux utilisateurs du transport en commun de la région de Montréal.

Nous, les soussignés, exigeons que le gouvernement du Québec transfère à son agence de transport régional, l'AMT, la somme de 200 millions \$ dans le budget du Québec 2010-2011, accordée à Aéroports de Montréal. Ces montants devront être utilisés pour la construction de nouvelles voies ferrées dédiées au trafic passager de Montréal à Sainte-Anne-de-Bellevue, afin de permettre un service plus fréquent et fiable des trains de banlieue.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Geoffrey Kelley député de Jacques-Cartier

18 octobre 2010
Date